



PROCES VERBAL
N° 63/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le lundi 14 octobre à 11 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Mohamed Abdellahi Ould Zeine, son président par intérim.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°/-*Examen* de la lettre N°473/CPMP/SI reçue le 10 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction de la voirie de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec **CPT BATIR-TP/D.TP** pour un montant de 3.173.220.400 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de **08** mois.

2°/-*Examen* de la lettre N°464/CPMP/SI reçue le 7 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières à la construction d'un collège à Rosso.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

3°/-*Examen* de la lettre N°479/CPMP/SI reçue le 10 octobre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Kiffa-Boumdeid.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

4°/- *Examen* de la lettre N°475/CPMP/SI reçue le 7 octobre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative au contrôle des travaux de construction de la route Kondel-Maghama.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

5°/- *Examen* de la lettre N°612/CPMP/Sr reçue le 13 Octobre 2013, demandant l'approbation des projets d'avenant aux marchés relatifs :

1. à la suppression du marché, les travaux de construction du hangar de la mosquée et l'acquisition d'un matériel agricole,
2. à la suppression du marché, les travaux de construction d'une villa de passage ;
3. à la suppression du marché, l'acquisition d'une station Wagon.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation desdits avenants.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

6°/- *Examen* de la lettre N°354/CPMP/SACC reçue le 08 octobre 2013, demandant l'approbation du PPM révisé du PRECASP pour l'exercice 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

7°/- *Réexamen* de la lettre N°475/CPMP/SACC reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives au marché de mise en œuvre d'une solution d'informatisation des activités de sécurité sociale.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au consultant PSIA/Maroc pour un montant de 384.080 Euro TTC.

8°/- *Examen* de la lettre N°369/CPMP/SACC reçue le 13 octobre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à l'acquisition d'une machine offset.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

9°/- *Examen* de la lettre N°317/CPMP/APAUS reçue le 08 octobre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à la réalisation d'infrastructures d'électricité sur l'axe Echram-Diownaba.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

10°/-*Examen* de la lettre N°770/CMSSBIE reçue le 10 octobre 2013, demandant l'approbation du PPM actualisé de la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

11°/-*Examen* de la lettre N°768/CMSSBIE reçue le 03 octobre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative à la maîtrise d'œuvre du volet assainissement du projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la zone d'Aftout Echargui.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

12°/-*Examen* de la lettre N°780/CMSSBIE reçue le 10 octobre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative au recrutement d'un ingénieur conseil pour la maîtrise d'œuvre portant sur la revue des études techniques, l'assistance et la maîtrise d'ouvrage dans la processus de passation des marchés des travaux, de contrôle et la supervision des lot 3 et 5 de l'Aftout Echargui.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations en annexe et de l'accord du bailleur de fonds

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

13°-Examen de la lettre N°221/CPMP/Ssouv reçue le 10 octobre 2013, demandant l'approbation du PPM actualisé de l'Agence Nationale TADAMOUN pour l'exercice 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CENI

14°- Examen de la lettre N°441/CPMP/CENI reçue le 14 octobre 2013, demandant l'approbation de la décision de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à l'impression des bulletins de vote du scrutin des législatives 2013.

Décision

Ce point est reporté pour complément de dossier :

- *appréciation de la conformité technique ;*
- *présentation d'une proposition à l'issue du rapport d'évaluation ;*
- *l'attestation de non faillite doit être demandée au soumissionnaire.*

LE PRESIDENT PAR INTERIM

MOHAMED ABDELLAHI OULD ZEINE

Les membres du Comité Permanent

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

